

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 26 JUIIN 2025**

Délibération 013-2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le dix-neuf juin deux
mille vingt-cinq
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Julie CARRE (sans pouvoir de vote donné)
Fabrice COLLETTE (Pouvoir à Jean-René BENOIT)
David FARINHA DE SOUSA (Absent)
Caroline GROMIER (Pouvoir à Mickaël VALESCH)

Secrétaire de séance : Bernard BLANC

Nombre en Membres : 11
En exercice : 10
Suffrages exprimés : 8
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Décision modificative n°01 2025 – budget principal

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative n°01 du budget principal :

| DESIGNATION | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation des crédits | Diminution de crédits | Augmentation des crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-739218 : Autres prél. pour reversements de fiscalité entre coll locales | 0.00 € | 2 500.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | 0.00 € | 2 500.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-735 : Fraction de TVA | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 2 500.00 € |
| TOTAL R 73 : Impôts et taxes | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 2 500.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 2 500.00 € | 0.00 € | 2 500.00 € |
| Total général | 0.00 € | 2 500.00 € | 0.00 € | 2 500.00 € |

- Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération 004-2025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget principal.
- Considérant la nécessité de procéder aux modifications budgétaires pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Lucas ARTICO)

APPROUVE la décision modificative n°01 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean René BENOIT
73350